



Mis en ligne le 26/09/2022

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-222

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement 13, rue Jean LABORDE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par l'entreprise SENS et fils (DEMECO) pour effectuer un déménagement,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

**ARRETE**

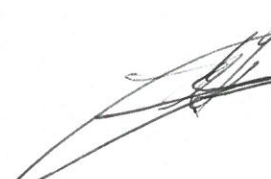
**ARTICLE 1 :** Le stationnement du véhicule lié au déménagement est autorisé sur les deux emplacements au niveau du 13, rue Jean LABORDE à CUXAC d'AUDE, le vendredi 30 septembre 2022 de 08h00 à 17h00. Ces emplacements seront interdits au stationnement de tout autre véhicule

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 20 septembre 2022

Le Maire

  
Grégory DELFOUR

